



MAIRIE de KOESTLACH

1 rue des Romains

68480 KOESTLACH

Tél : 03 89 40 41 06

Fax : 03 89 40 37 81

mairiedekoestlach@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie au Public :

- Mardi de 15 heures à 20 heures
- Vendredi de 9 heures à 11 heures 30

COMMUNE DE KOESTLACH
Arrondissement d'Altkirch

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE du 23 juin 2017**

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

M. André LEHMES, Maire et Président

Les membres du Conseil Municipal :

Mme Colette GENIN et M. Laurent MOSER, Adjoints au Maire.

Mme Anne-Marie MOSER, MM. Frédéric DIETLIN, Joseph MULLER, Arnaud PHILIPP et Jérémy WOLFER

Absents ayant donné procuration : M. HUBLER Pierre à Mme Colette GENIN, M. Christian MESSMER à M. Laurent MOSER, M. SCHWEITZER Lionel à M. André LEHMES

Absent excusé : M. Michel JACQUEMIN

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h.

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 23 mai 2017

Le procès-verbal de la précédente réunion n'appelle aucune observation de la part des membres du Conseil Municipal et est approuvé à l'unanimité.

2. Rythmes scolaires

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'un projet de décret prévoit de laisser aux communes le choix de revenir ou non à la semaine de 4 jours dans les écoles.

Il indique cependant qu'à sa connaissance, le décret n'est pas encore paru. Lors du conseil d'école, le corps enseignant et les représentants des parents d'élèves ont exprimé leur souhait de passer à la semaine de quatre jours.

Il rappelle en outre que le transport scolaire est actuellement de la compétence du Conseil Départemental et à terme de la Région Grand Est qui a conclu un marché avec le transporteur. Ce marché est basé sur une semaine de quatre jours et demie.

S'agissant d'un marché public, l'accord du transporteur sur la modification des horaires est impératif et obligatoire. Une demande est actuellement en cours et une réponse devrait nous parvenir d'ici peu.

Ayant entendu les explications de Monsieur le Maire,
les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

CONSIDERANT l'avis de conseil d'école en date du 9 juin 2017 souhaitant le passage à la semaine de quatre jours,

APPROUVE le passage à la semaine de quatre jours dès la rentrée 2017/2018,

- **SOUS RESERVE** de la parution du décret du Ministre de l'Éducation Nationale,
- **SOUS RESERVE** de l'accord du transporteur scolaire,

CHARGE Monsieur le Maire d'en informer l'inspectrice de l'Éducation Nationale,

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Maire de Vieux-Ferrette,

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame la Présidente du SIAS,

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame la Directrice du RPI de Koestlach/Vieux-Ferrette,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin d'exécuter la présente délibération.

3. Divers

a- Approbation du Rapport sur l'eau 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport annuel concernant le prix et la qualité de l'eau, relatif à l'année 2016.

Ce rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

b- Presbytère

Monsieur le Maire informe qu'il a validé en date du 08/06/2017 et conformément au BP 2017, la Commande établie par les Ets BIGSTORES de 68480 KOESTLACH pour le remplacement de la 2^e tranche des fenêtres de l'ancien Presbytère et des volets battants.

Les devis établis s'élèvent à 12 220.38€ TTC.

c- Eclairage public

Le PETR du Pays du Sundgau, lauréat du programme national «Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte», bénéficie d'une enveloppe pour financer des actions destinées à ancrer la transition énergétique sur le territoire.

Ce programme permet de financer en partie l'achat de véhicules électriques et/ou vélos à assistance électrique, la rénovation thermique du patrimoine communal, de l'éclairage public ou les raccordements aux réseaux de chaleur.

Les travaux devront être achevés au plus tard le 31 décembre 2018.

Un appel à candidature a été lancé et Monsieur le Maire indique qu'un dossier a été déposé pour la Commune de KOESTLACH pour la rénovation de l'éclairage public.

Un devis a été établi par les Ets SODIELEC de 68580 BISEL pour des luminaires LED et le remplacement des coffrets d'éclairage public.

Le conseil municipal souhaite qu'un devis complémentaire soit demandé pour l'éclairage de l'église.

d- Jeux sur ressort

Les jeux sur ressort situés derrière la salle communal, trop abimés, avaient, pour des raisons de sécurité, été démontés.

Monsieur le Maire propose de valider une commande 3 nouveaux jeux auprès des Ets MANUTAN Collectivités à 79074 CHAURAY, comme suit :

- 1 Jeu sur ressort Voiture 2 places au prix de 818.40€ TTC,
- 1 Balançoire Tulipe 2M Double au prix de 979.20€ TTC,
- 1 Vespa sur ressort au prix de 742.80€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés

VALIDE la commande telle qu'établie ci-dessus

CHARGE Monsieur le Maire des formalités nécessaires.

e- Survol du village

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier anonyme réceptionné en Mairie le 2 juin dernier. Il y est question des nuisances produites par le « survol du village de KOESTLACH par différents volatiles de l'aérodrome de VIEUX-FERRETTE ».

Renseignements pris il est interdit à ce type d'engins de survoler des habitations à moins de 150 mètres. Si cette distance n'est pas respectée, il convient de le signaler aux Services de la Gendarmerie, avec une photo et le numéro d'immatriculation de l'engin volant.

Mais aucune suite ne sera donnée si le signalement est anonyme.

f- Circulation et sécurité dans les rues du village

Monsieur le Maire fait lecture de plusieurs courriers concernant la sécurité dans les rues du village. Il rappelle qu'il convient que chacun soit et reste vigilant. La rue est un espace à partager et chacun des usagers, automobilistes, piétons ou cyclistes, doit s'adapter aux conditions spécifiques de circulation des uns et des autres.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.

COMMUNIQUE DE LA MAIRIE

Journée citoyenne

Cette première journée citoyenne a été un grand succès grâce à l'implication et à l'efficacité des participant(e)s.

Un grand merci à toutes et à tous pour votre engagement et votre bonne humeur qui ont permis de faire de cette journée un temps fort de la Commune de KOESTLACH !

Les travaux programmés ont pu être réalisés. Et bien au-delà du travail accompli, cette journée a été un moment privilégié pour resserrer les liens entre les villageois et les générations.

Rendez-vous est d'ores et déjà programmé pour l'année prochaine pour poursuivre cet élan avec encore plus de bénévoles !



Eau potable



La surveillance du niveau de la source révèle une situation stable mais dans un souci de prudence et de prévention, l'usage raisonnable de l'eau potable et la chasse au gaspillage restent toujours d'actualité.

Pour le remplissage des piscines privées, l'autorisation de la Mairie est encore indispensable.

Consignes de tri sélectif

Le Service environnement de la Communauté de Communes Sundgau signale à nouveau différentes erreurs de tri dans notre commune. Pour rappel, les ripeurs ont dorénavant pour consigne de déposer un autocollant rouge pour signaler les erreurs et de ne pas collecter.

Merci de respecter les consignes de tri.



Démarche en ligne pour obtenir un permis de conduire

Depuis le 6 juin 2017, les demandes de délivrance de permis de conduire, quel qu'en soit le motif sont à faire en ligne sur le site internet : www.permissedeconduire.ants.gouv.fr



La procédure est la suivante :

1. créer un compte en cliquant sur « je fais une demande en ligne » ;
2. en cas de perte, effectuer la déclaration de perte en ligne. En cas de vol se rendre à la gendarmerie ;
3. en cas de vol ou de perte, effectuer également un achat de timbre fiscal en ligne ;
4. le compte usager permet de suivre l'état d'avancement de la demande ;
5. le permis de conduire est envoyé au domicile

Carte européenne d'Assurance Maladie



Vous allez voyager en Europe ?

Pensez à demander votre carte européenne d'Assurance Maladie. Vos frais médicaux seront pris en charge selon la législation en vigueur dans le pays concerné.

La procédure est la suivante :

1. 3 semaines avant votre départ, faites la demande en ligne sur le site internet : www.ameli.fr, pour tous les membres de la famille
2. Si votre départ est imminent, vous pouvez télécharger un certificat provisoire de remplacement, valable immédiatement et pour une durée de 3 mois ;

Attention, il convient au préalable de s'inscrire sur le site www.ameli.fr pour pouvoir accéder à votre compte personnel.